

C'est aux opérateurs de donner un contenu concret aux ALE

La réalisation des objectifs des ALE dépend du potentiel commercial du Maroc et de notre attractivité commerciale, de l'agressivité des opérateurs et de leur capacité à satisfaire aux exigences internationales en matière de normes et de standards.

L'ouverture commerciale du Maroc, matérialisée par le libre-échange, est un processus irréversible. Le mieux que l'on peut faire est d'en maximiser les profits, tout en en minimisant les retombées négatives. C'est le message lancé aux opérateurs lors d'une rencontre organisée au début de la semaine par la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM) et sa Commission juridique, fiscale et sociale sur le bilan et les perspectives des accords de libre-échange (ALE) et leur impact sur les entreprises marocaines.

En fait, la réalisation des objectifs des ALE signés dépend du potentiel commercial du Maroc (offre exportable) et de l'attractivité commerciale du Maroc, a indiqué Souad Bennani, chef de la division Europe-Amérique au ministère du Commerce extérieur, lors de cette rencontre. L'optimisation des gains à tirer de ces accords est également, insiste-t-elle, fonction de l'agressivité des opérateurs «qui sont seuls à donner un contenu concret à ces accords» et de la capacité de ces opérateurs à satisfaire aux exigences internationales en matière de normes et de standards. En fait, soutient-elle, si ces ALE

font confronter notre économie à de rudes épreuves, ils sont également porteurs d'opportunités. Ils sont en mesure notamment, explique-t-elle, de permettre au Maroc de maîtriser ses équilibres macro-économiques, d'accélérer les réformes économiques et sociales visant la mise à niveau de l'économie, l'accroissement des investissements directs étrangers.

Les ALE favorisent également, selon la même intervenante, l'allocation des ressources en faveur des nouvelles activités compétitives et à forte valeur ajoutée. Il s'agit notamment, précise-t-elle, des nouvelles technologies de l'information, des services y compris le tourisme, des composants automobiles, électroniques et aéronautiques, et des produits alimentaires répondant aux normes de qualité internationales, dont les produits biotechnologiques.

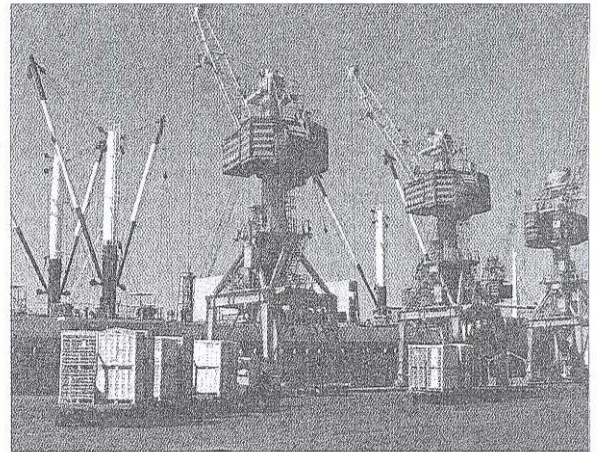
Toutefois, pour le moment, les objectifs escomptés n'ont pas été entièrement atteints (croissance, équilibres macroéconomiques, développement humain), a indiqué Majida Lrhezzioui, chef de la division de la Coopération internationale, Administration des Douanes et Impôts indirects. Une situation qu'elle explique par le déficit de cohérence entre la poli-

tique de production et la politique commerciale (stratégies sectorielles par rapport aux accords de libre-échange).

Pour y remédier, la représentante de la douane à cette rencontre préconise de focaliser sur les dispositifs de gouvernance et d'accompagnement et d'orienter la politique économique vers l'export. Elle affirme que «les pays qui s'en sortent le mieux dans le libre-échange sont ceux qui ajoutent le plus de valeur sur leur sol et non ceux qui se limitent à l'exportation, qui savent importer des biens intermédiaires de bonne qualité et à de bons prix et qui participent fortement aux chaînes de valeurs mondiales». Mais, par-dessus tout, il faut un travail à l'amont pour permettre au Maroc de bénéficier du libre-échange, d'après les deux intervenantes. Concrètement, il s'agit de savoir bien négocier de nouveaux accords et de prendre des précautions avant de les signer.

Le Maroc s'est déjà engagé dans cette orientation, en mettant en place une nouvelle approche en matière de négociations des accords de libre-échange, a rappelé Souad Bennani. Cette approche, explique-t-elle, repose sur la concertation institutionnalisée continue avec les représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile et la réalisation d'études permettant une appréciation neutre et scientifique des impacts des accords de libre-échange et des mesures d'accompagnement à mettre en place.

C'est cette façon de faire qui régira donc la poursuite du processus d'ouverture où figure essentiellement l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) avec l'Union européenne. En effet, note-t-elle, une étude est en cours afin d'accompagner les négociateurs marocains et évaluer l'impact économique, social et environnemental de l'ALECA sur l'économie marocaine ainsi que les besoins d'accompagnement nécessaires pour la mise en œuvre de cet accord. De même,



Le Maroc doit orienter son économie vers l'export et opérer une cohérence entre la politique de production et la politique commerciale.

PH. BR

fait-elle savoir, on organisera un séminaire international consacré à la présentation des dernières innovations méthodologiques en matière de modélisation des analyses d'impact des accords de libre-échange. Il est à noter que les négociations de l'Aleca ont été lancées officiellement le premier mars 2013. Jusqu'à aujourd'hui, ce processus a connu quatre rounds de négociations, avec 11 groupes de travail créés

couvrant les différentes thématiques de l'accord. Figure également dans la poursuite de l'ouverture commerciale du Maroc l'ALE concernant les pays de l'UMA, avec le paraphe du projet prévoyant un schéma de démantèlement des droits de douane et taxes d'effet équivalent sur 10 ans.

Le Maroc est également engagé dans le projet de la Grande Zone de libre-échange arabe au sujet duquel les négociations sont en cours pour l'établissement d'une union douanière arabe et la libéralisation du commerce des services. S'agissant de l'Accord d'Agadir, les négociations en

cours portent elles aussi sur la libéralisation du commerce des services.

L'autre axe important de ce processus d'ouverture est le renforcement de l'intégration régionale avec l'Afrique. Il s'agit notamment de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États

Les objectifs escomptés n'ont pas été entièrement atteints (croissance, équilibres macro-économiques, développement humain).

de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ainsi, après le paraphe d'un accord commercial et d'investissement avec l'UEMOA a été paraphé en novembre 2008, un accord préférentiel avec le CEMAC est en projet et une réflexion est en cours sur

la possibilité de conclure un Accord commercial préférentiel le CEDEAO, a noté la représentante du ministère du Commerce extérieur. De plus, le Maroc envisage de conclure un accord de libre-échange avec le Canada. À cet effet, le ministère devra lancer prochainement une étude d'impact relative à ce projet d'ALE. ♦

Lahcen Oudoud

Repères

Les accords de libre-échange présentent plusieurs défis à relever qui sont également des opportunités à saisir. Il s'agit, selon Majida Lrhezzioui, de l'Administration de la Douane de :

- Accroissement des IDE.
- Développements de l'infrastructure logistique.

- Intégration économique et effets d'arrimage.
- Alignement aux standards : normes, réglementation, etc.
- Équipement à moindre coût et mise à niveau pour les entreprises.
- Baisse des coûts des intrants.
- Ouverture de marchés à l'export et cumul d'origine.